RÈGLEMENT GÉNÉRAL & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DÉGUSTATION DE SPIRITUEUX

ÉDITION 2027

Tout ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire.

INSCRIPTIONS	RÉPONSES ATTENDUES	PHASE FINALE
Dès le 28 octobre 2026 à 18 h · 70 places · 35 €	Avant le 12 février 2027 à 23 h 59, heure de Paris	Samedi 24 avril 2027 Segonzac · 65 €

Porté par La Ligue des Dégustateurs
de Spiritueux (Association Loi 1901)

L'essentiel pour participer

Le parcours d'un candidat, en six étapes. Ce résumé aide à s'y retrouver ; en cas de doute, ce sont les articles qui font foi.

1 S'inscrire

Sur HelloAsso, à partir du mercredi 28 octobre 2026 à 18 h et jusqu'à épuisement des 70 places. L'inscription coûte 35 € : pack, frais de port et correction compris. Elle vaut acceptation du règlement et des CGV.

Article 6 · CGV 2 et 3

2 Recevoir son pack

12 échantillons de 2 cl, anonymisés et numérotés, expédiés à partir du 20 novembre 2026. Un colis perdu, un flacon cassé ou manquant : prévenez-nous tout de suite, on trouve une solution.

Article 7 · CGV 5

3 Déguster seul

La dégustation est individuelle. **Interdits :** déguster à plusieurs, se faire aider par une autre personne et utiliser un outil de mesure. Les recherches documentaires, elles, sont libres.

Article 8

4 Répondre

Par le formulaire en ligne, avant le vendredi 12 février 2027 à 23 h 59, heure de Paris. Chaque échantillon est noté sur 80 points : type, appellation, TAV, âge, producteur, référence.

Article 9

5 Recevoir ses résultats

Chacun reçoit une analyse personnalisée et confidentielle, verre par verre. Les dix meilleurs se qualifient pour la phase finale ; les places 11 à 15 forment la liste d'attente. Seuls les noms des qualifiés sont rendus publics.

Article 10

6 La phase finale

Le samedi 24 avril 2027 à Segonzac, avec une inscription distincte de 65 €. Le détail des épreuves fait l'objet d'un règlement complémentaire, communiqué au moins 30 jours avant l'ouverture de cette inscription.

Articles 12 à 17

Préambule

La dégustation à l'aveugle est une discipline exigeante. Elle demande des sens entraînés, une mémoire analytique structurée et une vraie rigueur de déduction.

Comme les concours de sommellerie le font pour le vin, le Championnat de France de Dégustation de Spiritueux (CFDS) évalue et distingue les meilleurs dégustateurs de spiritueux. Il est organisé par la Ligue des Dégustateurs de Spiritueux (LDS), avec le Centre International des Spiritueux (CIDS) pour partenaire institutionnel.

La sélection se fait en deux temps : une phase qualificative à distance, ouverte à tous, puis une phase finale en présentiel. Ce texte réunit les règles des deux phases et les conditions générales de vente de l'édition 2027. Il remplace le Règlement des Phases Qualificatives et le Règlement Général Officiel de l'édition 2026.

Luc Crosnier et Valentin Audurier
FONDATEURS DE LA LDS

L'essentiel pour participer 2
Dispositions générales 4 ART. 1 À 5
Phase qualificative 5 ART. 6 À 11
Phase finale 8 ART. 12 À 17
Résultats et dispositions finales 9 ART. 18 À 26
Conditions générales de vente 12 CGV 1 À 13

I. Dispositions générales

ART. 1

Organisateur

Le Championnat de France de Dégustation de Spiritueux 2027 (« le Championnat » ou « CFDS ») est un événement organisé par la Ligue des Dégustateurs de Spiritueux (« la LDS »), association loi 1901 à but non lucratif.

- RNA : W174007053
- Siège social : Plein Sud, 79310 Verruyes
- Contact : ldspiritueux@gmail.com
- Représentée par ses cofondateurs, Luc Crosnier et Valentin Audurier

ART. 2

Objet

Le Championnat désigne le « Champion de France de Dégustation de Spiritueux 2027 » à l'issue d'épreuves de dégustation à l'aveugle. Il repose sur l'anonymat strict des échantillons, l'équité entre candidats, un barème connu à l'avance et une correction traçable.

ART. 3

Deux phases

1. **La phase qualificative**, à distance, ouverte à tous dans les conditions du titre II.
2. **La phase finale**, en présentiel, le samedi 24 avril 2027 à Segonzac, réservée aux candidats définis à l'article 13. Ses modalités techniques sont fixées par un règlement complémentaire (article 15).

ART. 4

Conditions de participation

Tout candidat, quelle que soit la phase, doit :

- être majeur, à la date d'inscription comme au moment des épreuves ;
- ne pas se trouver dans un cas d'exclusion prévu à l'article 5 ;
- avoir accepté le présent règlement et les conditions générales de vente (CGV) dès son inscription à la phase qualificative et, pour la phase finale, le règlement complémentaire.

ART. 5

Conflits d'intérêts et liens avec un partenaire

CAS D'EXCLUSION

Ne peut pas concourir une personne qui est membre du jury, participe à l'organisation technique de l'événement, a eu accès aux codes ou aux références des échantillons, ou a pris part à la sélection des références. Ces cas excluent le candidat, quel que soit par ailleurs son lien avec un partenaire.

CANDIDATS LIÉS À UN PARTENAIRE

Est lié à un partenaire le candidat qui travaille au sein d'une maison, d'un producteur ou d'un partenaire du Championnat, sans avoir accès à la connaissance des références envoyées. Ce lien n'empêche pas de concourir. Le candidat le déclare lors de son inscription.

Sans lui révéler l'identité des échantillons, l'organisation neutralise toute référence provenant de la maison concernée : sa note est remplacée par la moyenne des notes obtenues par le candidat sur les références non neutralisées. Si plusieurs références sont concernées, chacune reçoit cette même moyenne.

Exemple : un candidat totalise 440 points sur les onze autres références. La référence neutralisée reçoit 40 points ; son total est de 480 sur 960.

Les critères de départage (article 10) sont calculés sur les seules références non neutralisées.

II. Phase qualificative

Douze échantillons, chez soi, en solo.

ART. 6

Inscription

- Peut s'inscrire toute personne résidant en France ou dans un pays de l'Union européenne francophone autorisant la réception d'alcool à titre non commercial.
- Les inscriptions ouvrent le mercredi 28 octobre 2026 à 18 h (heure de Paris), dans la limite de 70 places, dans l'ordre des paiements, et restent ouvertes jusqu'à épuisement des places.
- L'inscription coûte **35 € TTC**, payés sur HelloAsso. Elle comprend 12 échantillons de 2 cl, les frais de port, l'accès au formulaire en ligne et l'analyse des résultats.
- Se qualifier ne dispense pas de l'inscription payante à la phase finale (CGV 2).
- La non-participation ne donne pas lieu à remboursement, sauf incident logistique (article 7) et sous réserve des droits légaux du candidat (CGV 5 à 8).

Les places sont comptées. S'inscrire, c'est s'engager à déguster ses échantillons et à rendre ses réponses à temps : une place inutilisée en prive un autre candidat.

ART. 7

Réception du pack

- Les packs sont expédiés à partir du 20 novembre 2026, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.
- Si un pack est perdu, volé ou endommagé avant sa réception, ou s'il arrive incomplet ou inutilisable, le participant prévient la LDS sans attendre (CGV 5). La LDS envoie un pack de remplacement sans frais si les stocks et les délais le permettent ; à défaut, l'inscription est intégralement remboursée.
- Une fois le pack reçu, sa conservation relève du participant.
- Les conséquences d'une adresse erronée ou incomplète fournie par le participant ne sont pas imputables à la LDS.

ART. 8

Règles de dégustation

La dégustation est strictement individuelle. Sont interdits :

- les dégustations collectives, c'est-à-dire déguster les échantillons à plusieurs ou en commun ;
- l'aide d'une autre personne pour identifier les échantillons, y compris le partage de réponses ;
- tout outil ou toute analyse mesurant une caractéristique des échantillons ;
- toute prise de contact avec un producteur ou un partenaire pour obtenir des informations sur les échantillons.

Les recherches documentaires sont libres : ouvrages, sites, catalogues ou outils numériques peuvent servir à affiner une hypothèse.

EN CAS DE PANNE TECHNIQUE

Si une panne empêche de remettre ses réponses en ligne, le candidat prévient la LDS le plus tôt possible à ldspiritueux@gmail.com. Le document-réponse papier joint au mail de rappel des consignes devient alors sa copie : il le remplit et en envoie un scan signé avant la date limite. Sauf avis contraire de l'organisation, aucun délai supplémentaire n'est accordé.

CONTRÔLES

Un score inhabituel peut donner lieu à un échange avec le candidat avant validation. Un score élevé ne constitue pas, à lui seul, une preuve de fraude. Avant toute sanction, le candidat est informé des faits reprochés et peut s'expliquer. Une fraude avérée entraîne l'exclusion.

ART. 9

Réponses et barème

Le participant remplit le formulaire officiel en ligne avant le **vendredi 12 février 2027 à 23 h 59**, heure de Paris. Un formulaire reçu après cette échéance n'est pas corrigé. Chaque échantillon est noté sur 80 points.

CRITÈRE	POINTS	CALCUL
Type de spiritueux	10	Bonne catégorie : 10 points
Appellation / typicité	20	Réponse admise : 20 points ; sinon 0
Titre alcoométrique (TAV)	20	4 × (5 – écart avec le TAV exact) ; 0 si l'écart atteint 5 % vol.
Âge	15	1,2 × (10 – écart avec l'âge de référence), + 3 points si l'âge est exact ; 0 si l'écart atteint 10 ans
Producteur	5	Producteur ou embouteilleur exact
Référence	10	Référence exacte
Par échantillon	80	**soit 960 points pour les 12 échantillons**

PRÉCISIONS

- **Appellation.** Il n'y a pas de points partiels. Avant la correction, l'organisation établit pour chaque référence la liste des réponses admises et de leurs équivalences ; en cas de doute, elle arbitre.
- **Écarts.** Les écarts de TAV et d'âge sont des écarts absolus : une estimation trop haute ou trop basse est traitée de la même façon.
- **Âge de référence.** C'est l'âge retenu par l'organisation à partir des informations fiables du producteur ou du partenaire, qu'il figure sur l'étiquette ou qu'il ait été communiqué à l'organisation. Aucune référence sans âge fiable n'est utilisée.
- **Format de l'âge.** L'âge est indiqué en années entières, sans décimale ; aucun arrondi n'est appliqué.
- **Producteur et référence.** Chaque réponse est examinée par un membre de la LDS.

ART. 10

Classement et sélection

- Les 10 meilleurs scores sont qualifiés pour la phase finale. Une place supplémentaire s'ajoute pour chaque qualifié d'office qui se désiste (article 14).
- Une liste d'attente (places 11 à 15) permet de remplacer d'éventuels désistements.
- Seuls les noms des qualifiés sont rendus publics. Aucun score ni classement de la phase qualificative n'est publié.
- Chaque candidat reçoit une analyse personnalisée et confidentielle de ses résultats, verre par verre.

EN CAS D'ÉGALITÉ SUR LA DERNIÈRE PLACE QUALIFICATIVE

1. le plus faible écart-type des notes obtenues sur chaque échantillon ;
2. puis la meilleure précision moyenne sur le TAV ;
3. puis la meilleure précision moyenne sur l'âge.

La précision moyenne est la moyenne des écarts absolus : la plus faible est la meilleure. Ces trois critères portent sur les seules références non neutralisées (article 5). Si l'égalité persiste, tous les ex aequo sont qualifiés.

ART. 11

Consommation responsable

Les échantillons se dégustent dans un cadre privé et maîtrisé, de préférence avec un crachoir. Ils sont conservés hors de portée des mineurs. Chaque participant reste responsable de sa consommation.

III. Phase finale

Samedi 24 avril 2027, à Segonzac.

ART. 12

Date, lieu et inscription

La phase finale a lieu le samedi 24 avril 2027 à Segonzac. Elle fait l'objet d'une inscription distincte de **65 € TTC** (CGV 2). Le transport, l'hébergement et les dépenses personnelles restent à la charge du candidat.

ART. 13

Qui y participe

- les candidats qualifiés à l'issue de la phase qualificative 2027 (article 10) ;
- les cinq qualifiés d'office au titre de l'édition 2026 (article 14) ;
- les candidats de la liste d'attente appelés à la suite d'un désistement, d'une absence ou d'une exclusion.

Le jour des épreuves, chaque candidat doit être en état de participer à une dégustation d'alcool. Il signe à son arrivée un document rappelant les consignes de consommation responsable.

ART. 14

Qualification d'office et anciens champions

- Les cinq meilleurs candidats de la phase finale de l'édition précédente, hors champion, sont qualifiés d'office pour la phase finale suivante, sans passer par la phase qualificative. Pour 2027, il s'agit des candidats classés de la 2e à la 6e place de l'édition 2026, selon le procès-verbal de la compétition.
- Toute personne ayant remporté le titre de Champion de France de Dégustation de Spiritueux ne peut plus concourir à ce titre lors des éditions ultérieures. Cette règle concerne la participation comme candidat.
- Si un qualifié d'office se désiste, sa place n'est pas proposée à un autre candidat de l'édition précédente : elle s'ajoute aux places de la phase qualificative.

ART. 15

Déroulé et règlement complémentaire

La phase finale se déroule en deux temps. Une première partie, composée d'épreuves de dégustation à l'aveugle, désigne les cinq grands finalistes. Ceux-ci disputent ensuite la Grande Finale, épreuve orale devant un jury.

Les épreuves, leurs durées, le nombre de verres et les barèmes sont fixés par un **règlement complémentaire de la phase finale**. Il est communiqué aux candidats au moins 30 jours avant l'ouverture des inscriptions à la phase finale. Une fois communiqué, il n'est modifié que dans les cas prévus à l'article 23.

Si le matériel prévu pour une épreuve, notamment des verres noirs, n'est pas disponible dans des conditions jugées pertinentes par l'organisation, une épreuve subsidiaire est mise en place. Les candidats en sont prévenus à l'avance.

ART. 16

Consommation et sécurité

Les candidats dégustent de manière responsable, utilisent les crachoirs mis à disposition et ne conduisent pas s'ils ne sont pas en état de le faire. Pour sa sécurité et celle des autres, l'organisation peut écarter une personne manifestement hors d'état de poursuivre. Le document signé à l'arrivée rappelle ces engagements ; il ne modifie pas les responsabilités légales de chacun.

ART. 17

Discipline

Pendant les épreuves, sont interdits : les communications entre candidats, les appareils électroniques, toute tentative d'identifier les références à l'avance, les notes personnelles ou documents non autorisés, et tout comportement inapproprié.

Une sanction (avertissement, retrait de points ou disqualification) est décidée par au moins deux membres de l'organisation, après avoir entendu le candidat.

IV. Résultats et dispositions finales

ART. 18

Classement de la phase finale

- Les cinq grands finalistes occupent les places 1 à 5. Ils sont classés entre eux au total des points de la journée, première partie et Grande Finale comprises, sous réserve du règlement complémentaire.
- Les autres candidats sont classés à partir de la 6e place, selon leurs résultats à la première partie.
- Les égalités sont départagées selon le règlement complémentaire.

La correction est collective, relue par la table de marque, et les totaux sont vérifiés deux fois. Le procès-verbal signé par l'organisation vaut proclamation officielle des résultats.

ART. 19

Titres

TITRE	ATTRIBUÉ À
Champion de France de Dégustation de Spiritueux 2027	1re place
Vice-champion de France	2e place
3e du Championnat	3e place
Grand Finaliste	4e et 5e places

ART. 20

Publication des résultats

Sont publiés la liste des qualifiés de la phase qualificative et le classement de la phase finale, sauf opposition expresse du candidat. Aucun autre résultat nominatif n'est rendu public.

ART. 21

Conservation des documents

DOCUMENTS	DURÉE
Formulaires, copies, feuilles de notation et procès-verbaux	72 mois après la proclamation des résultats de l'édition
Pièces comptables liées aux paiements	Durée légale de conservation des documents comptables (article L. 102 B du livre des procédures fiscales)
Palmarès publié	Conservé dans l'historique du Championnat
Statistiques sur les épreuves	Conservées uniquement sous forme anonymisée

Seuls les membres habilités de l'organisation y ont accès. À l'échéance, les documents sont supprimés ou anonymisés.

ART. 22

Données personnelles

Responsable du traitement. La Ligue des Dégustateurs de Spiritueux, Plein Sud, 79310 Verruyes, joignable à ldspiritueux@gmail.com.

Données traitées. Identité, coordonnées, adresse de livraison, code candidat, réponses, notes et résultats, déclaration de lien avec un partenaire (article 5) et, pour la phase finale, image du candidat s'il l'a autorisée. Les données bancaires sont traitées par HelloAsso ; la LDS n'y a pas accès.

USAGE	BASE LÉGALE (RGPD, ART. 6)	DURÉE
Gérer l'inscription, l'expédition, la correction et les résultats	Exécution du contrat	72 mois après les résultats (art. 21)
Vérifier la majorité des participants	Obligation légale (interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs)	Le temps de la vérification
Publier les qualifiés et le classement de la phase finale	Intérêt légitime à faire connaître le palmarès ; opposition possible (art. 20)	Historique du Championnat
Utiliser l'image du candidat (phase finale)	Consentement	5 ans (CGV 10)
Informer des éditions suivantes	Intérêt légitime ; opposition possible à tout moment, sans frais	3 ans après la dernière participation
Tenir la comptabilité	Obligation légale	Durée légale (art. 21)

Destinataires. Les membres habilités de l'organisation et, pour leur seule mission : HelloAsso (inscription et paiement), le transporteur (livraison), Hostinger (hébergement du site, du formulaire et de la messagerie) et Google (tableur de suivi des réponses et messagerie de la LDS). Google peut traiter des données hors de l'Union européenne ; ces transferts reposent sur les garanties prévues par le RGPD. Les données ne sont ni cédées ni revendues.

Vos droits. Accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité et, pour l'image, retrait du consentement à tout moment. Pour les exercer : ldspiritueux@gmail.com. Vous pouvez aussi adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr).

ART. 23

Modification ou annulation

L'organisation ne modifie le déroulé qu'en cas de force majeure, d'impératif de sécurité ou d'impossibilité logistique indépendante de sa volonté, ainsi que dans le cas de l'épreuve subsidiaire (article 15). Toute modification est communiquée dans les meilleurs délais. Ses conséquences financières sont prévues à la CGV 8.

ART. 24

Propriété intellectuelle

Le nom « Championnat de France de Dégustation de Spiritueux » et la structure du concours font l'objet d'une protection juridique et d'une revendication de propriété par la LDS. Toute reproduction non autorisée est interdite.

ART. 25

Réclamations et litiges

Toute réclamation est d'abord adressée par écrit à ldspiritueux@gmail.com ; une solution amiable est recherchée en priorité. Le présent règlement est soumis au droit français ; à défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

ART. 26

Acceptation

L'inscription à l'une ou l'autre phase vaut acceptation du présent règlement.

CGV Conditions générales de vente

Elles s'appliquent aux inscriptions des deux phases. Sur la vente (prix, paiement, livraison, annulation, remboursement), elles prévalent sur le règlement.

CGV 1

Vendeur

Ligue des Dégustateurs de Spiritueux (LDS), association loi 1901, RNA W174007053, Plein Sud, 79310 Verruyes. Contact : ldspiritueux@gmail.com.

CGV 2

Prestations et tarifs

INSCRIPTION	PRIX TTC	COMPREND
Phase qualificative	35 €	12 échantillons de 2 cl anonymisés, frais de port, formulaire en ligne, analyse personnalisée et confidentielle des résultats, verre par verre
Phase finale 24 avril 2027, Segonzac	65 €	Participation aux épreuves, échantillons dégustés, accès aux lieux, repas prévus pendant la compétition, organisation logistique

L'inscription à la phase qualificative ne donne pas accès gratuitement à la phase finale. Transport, hébergement et dépenses personnelles restent à la charge du candidat.

CGV 3

Commande et paiement

- Les inscriptions se font uniquement en ligne, sur HelloAsso. Le paiement est dû en totalité à la commande.
- L'acceptation du règlement et des présentes CGV est recueillie lors de la commande, dès la phase qualificative.
- L'inscription est nominative et ne peut pas être cédée. Elle est ferme dès la confirmation du paiement par HelloAsso.
- La contribution volontaire proposée par HelloAsso est facultative ; elle revient à HelloAsso, pas à la LDS.
- La phase qualificative est ouverte à partir du 28 octobre 2026 à 18 h et limitée à 70 inscriptions, dans l'ordre des paiements. La phase finale est réservée aux candidats définis à l'article 13 du règlement.

CGV 4

Conditions d'accès

La vente d'alcool aux mineurs est interdite : l'inscription est réservée aux personnes majeures. La LDS peut demander un justificatif d'âge et annule sans frais l'inscription d'un mineur. La phase qualificative est ouverte aux résidents de France et des pays de l'Union européenne francophones autorisant la réception d'alcool à titre non commercial.

CGV 5

Livraison du pack

- Les packs sont expédiés à partir du 20 novembre 2026, à l'adresse indiquée lors de la commande.
- Les risques de perte ou d'endommagement passent au participant lorsqu'il prend physiquement possession du pack.
- Un pack perdu, volé ou endommagé avant réception, ou reçu incomplet ou inutilisable, est signalé sans attendre à ldspiritueux@gmail.com, de préférence dans les 48 heures, en décrivant le problème (avec une photo en cas de casse). La LDS envoie un pack de remplacement sans frais si les stocks et les délais le permettent ; à défaut, elle rembourse intégralement l'inscription.
- Les conséquences d'une adresse erronée ou incomplète fournie par le participant ne sont pas imputables à la LDS.

CGV 6

Droit de rétractation

Les inscriptions ne donnent pas lieu à droit de rétractation, en application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation :

- **Phase finale.** Il s'agit d'une activité de loisirs fournie à une date déterminée, le 24 avril 2027 (article L. 221-28, 12°).
- **Phase qualificative.** Il s'agit d'une activité de loisirs fournie sur une période déterminée, du 28 octobre 2026 au 12 février 2027, pour un nombre de places limité (article L. 221-28, 12°). En tout état de cause, les échantillons sont des biens qui, une fois descellés après la livraison, ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène et de protection de la santé (article L. 221-28, 5°).

Les CGV 5, 7 et 8 prévoient les cas dans lesquels l'inscription est remplacée ou remboursée.

CGV 7

Annulation par le candidat

Phase qualificative. La non-participation ou l'absence de réponses ne donne pas lieu à remboursement, sans préjudice des CGV 5, 6 et 8 et des droits légaux du candidat.

Phase finale. L'annulation est notifiée par écrit à ldspiritueux@gmail.com. Le remboursement dépend de la date de notification :

ANNULATION NOTIFIÉE	REMBOURSEMENT
Plus de 30 jours avant le 24 avril 2027	70 %
Entre 30 et 15 jours avant	40 %
Moins de 15 jours avant, ou absence	0 %

La place libérée est attribuée selon le règlement (liste d'attente ou place qualificative supplémentaire).

CGV 8

Annulation ou modification par l'organisateur

Si la LDS annule une phase pour force majeure ou impossibilité indépendante de sa volonté, le candidat choisit entre le remboursement intégral et le report de son inscription sur l'édition suivante. Si un pack ne peut pas être expédié du fait de la LDS, l'inscription à la phase qualificative est intégralement remboursée. Le remplacement d'une épreuve par une épreuve subsidiaire (article 15) n'est pas une annulation.

CGV 9

Responsabilités

La LDS prépare, conditionne et expédie les packs, et organise la phase finale dans des conditions de sécurité adaptées. Le participant conserve son pack après réception, hors de portée des mineurs, déguste de façon responsable, respecte les consignes de sécurité et ne conduit pas s'il n'est pas en état de le faire. Chacun répond de ses obligations dans les conditions prévues par la loi.

CGV 10

Droit à l'image

À son arrivée à la phase finale, au moment de l'émargement, le candidat accepte ou refuse par écrit l'utilisation de son image. L'autorisation vaut pour une utilisation à des fins de communication pendant cinq ans ; elle peut être retirée à tout moment pour l'avenir.

CGV 11

Données personnelles

Les données collectées lors de l'inscription sont traitées dans les conditions de l'article 22 du règlement.

CGV 12

Réclamations et litiges

Toute réclamation est d'abord adressée par écrit à ldspiritueux@gmail.com. Les présentes CGV sont soumises au droit français ; à défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

CGV 13

Acceptation

Toute inscription vaut acceptation des présentes CGV et du règlement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
© Ligue des Dégustateurs de Spiritueux, 2027.